RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU 2025

- Veuillez inscrire la lecture de votre compteur d'eau. Vous devez prendre tous les chiffres en incluant le zéro à la fin.

- Veuillez retourner la feuille réponse d'ici le 30 novembre 2025 au bureau municipal. Le formulaire est aussi disponible en ligne sur notre site internet à www.saintgerardmajella.ca

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, la quantité d'eau consommée sera estimée en se basant sur la moyenne de la consommation d'eau annuelle des trois dernières années. La consommation d'eau telle qu'estimée est alors réputée être la consommation d'eau réelle du contribuable pour fins de taxation. Tel qu'il est stipulé à l'article 8.2 du Règlement 179-2015 concernant l'approvisionnement, la fourniture et l'utilisation de l'eau potable.

Vous pouvez transmettre votre formulaire selon l'option qui vous convient :

- Par la poste ou en personne : Municipalité de Saint-Gérard-Majella
  444, rang Saint-Antoine
  Saint-Gérard-Majella (Québec) J0G 1X1

- Par courriel : direction@saintgerardmajella.ca (une photo du compteur peut suffire)

- Par dépôt dans la boîte à l'extérieur du bureau municipal.

LECTURE DU COMPTEUR

						,

NOM :_____

ADRESSE (emplacement du compteur) :_____

TÉLÉPHONE :_____

DATE :_____